



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 07 mars 2016

Étaient présents :

Mr CLAUDEL Hubert, Maire,
Mme, Mrs VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel,
adjoints, Mme, Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE
Daniel, conseillers délégués aux adjoints,
Mmes LACHERY Charlotte, PEREAUX Laurence, Mr TOTTOLI Denis, Conseil
-lers municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme GALLET Aurore a donné pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme LACHERY Charlotte

Mr le Maire fait part au conseil municipal que depuis le dernier conseil, il y a eu :
* la naissance de Maxime COLLE le 28 janvier 2016 à Remiremont (88) de Yohan
COLLE et Eloïse GALMICHE habitant 15, rue de la Croisette à Haut du Them. Il
adresse ses félicitations aux heureux parents, grands-parents, et arrière grands-
parents.

* les décès de :

- Joëlle GRANDGIRARD, décédée le 11 février 2016 à Luxeuil les Bains (70), elle
était la fille de Pierre et Laure GRANDGIRARD de la Pile,
- Irène HACQUEMAND, née à Haut du Them le 24 février 1920 et décédée à
Luxeuil les Bains (70) le 13 février 2016,
- Roland MARSOT, né à Haut du Them le 9 juin 1934 et décédé le 17 février 2016
à Belfort (90), habitant de la commune, il était une personnalité dans le village et
surtout lors des cérémonies patriotiques. Il renouvelle ses sincères condoléances à
son épouse et sa famille

Délibération 2-2016/03/004 : Emprunt pour le presbytère :

Annule et remplace partie de la délibération 2-2016/01/001

Le conseil municipal, après étude des propositions de différentes banques décide
de réaliser un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Mutuel, au taux de 1.90 %,
d'une durée de 20 ans. Les frais sont de 0.10 % du montant emprunté soit 250 €
payable à la signature du contrat.

Délibération 2-2016/03/005 : Ligne de trésorerie pour le presbytère :

Annule et remplace partie de la délibération 2-2016/01/001

Le conseil municipal décide de réaliser une ligne de trésorerie de 120 000 € à la
Caisse fédérale du Crédit Mutuel, au taux Euribor de 3 mois + marge de 1.15 point,
d'une durée de 1 an. Les frais fixes sont de 0.15 % soit 180 € payable à la
signature du contrat.

Délibération 2-2016/03/006 : Compte administratif 2015 :

Après s'être fait présenter le compte administratif COMMUNE 2015, le conseil
municipal l'approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire tel que ci-dessous :

En fonctionnement :

Excédent de fonctionnement exercice précédent :	+ 71 727.87 €
Dépenses 2015 :	278 768.21 €
Recettes 2015 :	422 685,61 €

En investissement :	
Déficit d'investissement exercice précédent :	- 33 660.96 €
Dépenses 2015 :	145 371.50 €
Recettes 2015 :	120 998.49 €
Délibération 2-2016/03/0007 : Compte de Gestion COMMUNE 2015 :	
Le compte administratif commune 2015 approuvé, vu la régularité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion COMMUNE 2015, le conseil municipal approuve le compte de gestion COMMUNE 2015 dressé par les trésoriers municipaux.	
Délibération 2-2016/03/0008 : Affectation du résultat COMMUNE :	
Le conseil municipal décide d'affecter :	
- au R002 en recettes de fonctionnement :	157 611.30 €
- au D001 en dépenses d'investissement :	58 033.97 €
- au 1068 en recettes d'investissement :	58 033.97 €
Délibération 2-2016/03/0009 : Paiement d'une facture en investissement :	
Le conseil municipal autorise le Maire à payer la facture des pneus du tracteur en investissement vu que ceux-ci ont une durée d'amortissement de plus de 10 ans.	
Délibération 2-2016/03/0010 : Nomination d'un assistant de prévention :	
Le conseil municipal décide d'engager la Commune de Haut du Them - Château Lambert dans une démarche de prévention et de créer la fonction d'assistant de prévention. Mme LAMBOLEY Martine, adjoint administratif principale de 2ème classe sera nommée par arrêté après avoir réalisé sa formation.	
Questions diverses :	
Étude des devis de HAEFELI pour l'amélioration de l'éclairage publique, décision à venir au prochain conseil municipal.	

Vu pour être affiché le 14 mars 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 10 mars 2016

Le Maire, Hubert Claudel

